

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Conventions générales comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivant :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règlements n°99-01, n°99-03, et 2009-10 du CRC.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Compte tenu des ressources du syndicat, le SNM-CGT tient une comptabilité simplifiée de trésorerie.

Les créances et les dettes sont enregistrées à la fin de l'exercice.

Faits majeurs de l'exercice :

On peut noter pour cette année les dépenses particulières suivantes :

- frais pour une réunion de Commission Exécutive délocalisée à Rennes : 4085,46 €.
- frais pour une assemblée générale des adhérent.es à Toulouse : 1973,86 €.

Ressources :

Cotisations reçues	45384,46 €
- Reversements de cotisations	26222,08 €
+ Subventions reçues	0 €
+ Autres produits d'exploitation	0 €
+ Produits financiers perçus	2231,93 €
Ressources totales	21394,31 €

Contributions volontaires en nature :

Mise à disposition gratuite de biens : En raison de la diversité des locaux/matériels mis à disposition, de leur caractère souvent partagé avec les autres organisations syndicales ou d'autres services de Météo-France, et de la non-valorisation exhaustive de ceux-ci par Météo-France, il n'est pas possible de fournir une information quantitative complète.

Toutefois on peut préciser que Météo-France a valorisé en 2024 les locaux mis à disposition exclusive du SNM/CGT à Toulouse, Trappes et Saint-Mandé pour un montant total de 6374,50 euros.

Prestations : Météo-France met à disposition des sections et du bureau national du SNM-CGT du matériel informatique et des moyens de reprographie et de téléphonie. Ces prestations ne sont pas valorisées.

Pour ces raisons, il n'est pas possible de fournir une information quantitative.

Personnel bénévole : Météo-France a alloué au SNM-CGT un total de 360 décharges d'activité de service. En raison de l'utilisation partielle de cette allocation et de la disparité importante des salaires des agents utilisant ces dispenses, il n'est pas possible de fournir une information quantitative.